

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Directive 91/155/CEE

AUXILAM AS 3025

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA COMPAGNIE

Désignation Commerciale	AUXILAM AS 3025
Fournisseur	CHABBERT CHIMIE SARL Le Causse – Espace Initiative 81290 LABRUGUIERE (France)
	Tél. 33 (0)5 63 74.26.77 Fax. 33 (0)5 63 74.26.78

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation à base de dérivés éthoxylés
Additifs - Solubilisant
Conservateur

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Néant

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :	Se laver avec de l'eau et du savon. Oter les vêtements souillés.
Contact avec les yeux :	Douche oculaire prolongée et répétée à l'eau.
Ingestion :	Consulter un médecin en cas de malaise.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens appropriés : Jet d'eau, CO2, mousse, poudre extinctrice.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection individuelle :	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection de l'environnement :	Eviter de rejeter de grandes quantités de produit à l'égout.
Méthode de nettoyage :	Utiliser une matière absorbante (terre, sciure) Lavage à l'eau des surfaces.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les précautions habituelles lors de la manipulation des substances chimiques.
Stockage :	Stocker à l'abri du gel en emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle :	Protection de la peau : Gants appropriés Protection des yeux : Lunettes
---------------------------	--

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune clair
Odeur :	Légère
PH :	6.5 – 8.5 (sol 10%)
Point éclair :	>100°C
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Viscosité :	Non déterminée

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matières à éviter :	En cas d'incendie : Monoxyde de carbone.
---------------------	--

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue orale :	Pas de données actuellement
avec	Eviter le contact prolongé et régulier du produit la peau

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de données disponible actuellement
Etude en cours

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas rejeter le produit directement dans un cours d'eau.

Incinération dans un centre agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon les arrêtés des 10 Octobre 1983 et 21 Février 1990 en application des directives CEE n° 67-548 et 88-379.

Prescriptions nationales :

Substances dangereuses.

Code du travail :

- articles L 231-6 et 7
- articles R 231-51 à 58-2 (prévention du risque chimique)

Arrêté du 10/10/83 (J.O du 21/1/84)
modifié (étiquetage).

Voir fascicule spécial n°90/1 bis du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date mentionnée et sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

N° de version : 0002

Date de révision : Juin 2002